

Domaine Santé

Filière Sage-femme

Habiletés cliniques – Sage-femme 1

1. Caractéristiques du module

Code : S.SF.371.1002.F.26

Degré d'études : ☒ Bachelor ☐ Master

Année académique : 2026-2027

Année d'études : ☒ 1^{ère} ☐ 2^{ème} ☐ 3^{ème}

Crédits ECTS : 6

Type : ☒ Module obligatoire☐ Module optionnel obligatoire☐ Module facultatif☐ Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al. 1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle :

☒ Module sur 1 semestre☐ Module sur 2 semestres☒ Semestre d'automne☐ Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement :

☒ Français☐ Allemand☒ Anglais

2. Prérequis

☐ Avoir validé le/les modules☐ Avoir suivi le/les modules☒ Pas de prérequis☐ Autres :

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*.https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdfLoi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1^{er} février 2020).Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1^{er} février 2020).

Rôles majeurs exercés

☒ Rôle d'expert-e☒ Rôle de communicateur-trice☒ Rôle de collaborateur-trice☒ Rôle de leader☒ Rôle de promoteur-trice de la santé☒ Rôle d'apprenant et de formateur-trice☒ Rôle de professionnel-le

Compétences principales :

- Ab1 à Ab7
- Bb1 et Bb3
- C1, C3
- Db1, Db2, Db3
- Eb1
- Fb1, Fb2, Fb3
- Gb1, Gb2, Gb3, Gb4

Objectifs généraux d'apprentissage :

1. Positionnement professionnel sage-femme et communication

A la fin du module les étudiant-e-s sont capables de :

☐ Identifier et mettre en œuvre les principes de pratique sage-femme recommandés, permettant d'accompagner et de surveiller les processus physiologiques de la grossesse, de la naissance et du post-partum dans une approche centrée sur la femme, l'enfant à naître, le nouveau-né et leur famille, en mobilisant les connaissances acquises dans le module Art et Science Sage-Femme 1 et femmes et familles en santé.

☐ Démontrer et argumenter une posture professionnelle et relationnelle favorisant l'accueil, l'écoute active et la prise en compte des besoins, des attentes et des préoccupations de la femme, du co-parent, de la famille du nouveau-né.

☐ Démontrer et argumenter une approche centrée sur la personne en prodiguant des informations fondées sur les données probantes afin de favoriser l'autonomie et une prise de décision éclairée.

☐ Développer une communication efficace et structurée en recueillant des données pertinentes à l'aide de l'outil OPQRSTUIV, et transmettre les informations essentielles selon la méthode ISBAR, afin de contribuer à la sécurité et à la continuité des soins.

☐ Démontrer une attitude réflexive, en mobilisant les connaissances théoriques, les observations et expériences cliniques pour une amélioration continue des soins evidence based.

2. Soins techniques de base

- ☐ Démontrer et argumenter les principes de qualité, de sécurité, d'asepsie et de prévention des infections dans l'ensemble des activités cliniques et techniques réalisées dans les différents contextes de la pratique sage-femme.
- ☐ Compléter avec succès la formation certifiante BLS-AED durant le premier trimestre et intégrer les principes de la prise en charge des urgences vitales dans sa pratique clinique.

3. Soins et surveillances obstétricales

- ☐ Acquérir, démontrer et argumenter les habiletés cliniques nécessaires à la prise en charge d'une femme enceinte présentant une grossesse physiologique lors des consultations prénatales.
- ☐ Assurer une surveillance maternelle et néonatale sécuritaire, en soutenant et maintenant les processus physiologiques tout en prévenant les processus non physiologiques en identifiant précocement les écarts à la norme durant la période de grossesse, d'accouchement et le post-partum.
- ☐ Maîtriser et argumenter les gestes cliniques et techniques durant le travail et l'accouchement physiologique ainsi qu'au post-partum immédiat afin d'assurer une prise en charge sécuritaire et adaptée de la mère, de l'enfant à naître et du nouveau-né.
- ☐ Acquérir, démontrer et argumenter les habiletés cliniques nécessaires à la prise en charge de la mère et du nouveau-né durant le post-partum. (Examens, surveillances et soutien du lien d'attachement parent-enfant).
- ☐ Démontrer et argumenter l'évaluation clinique du nouveau-né sain et détecter les écarts à la norme avec mise en place des actions en conséquence.
- ☐ Assurer une surveillance maternelle et néonatale sécuritaire lors des césariennes et des accouchements instrumentés, en soutenant l'adaptation aux processus physiologiques et interventionnels, en identifiant précocement les écarts à la norme et les complications potentielles, et en favorisant le rétablissement maternel, l'adaptation néonatale et le lien parent-enfant.

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Le contenu de ce module mobilise des contenus du module art et science sage-femme 1 et femmes et familles en santé.

Contenus :

- Mise en œuvre du positionnement professionnel sage-femme (philosophie et modèle de soins sage-femme selon l'*International Confederation of Midwives (ICM)*, approche centrée sur la personne, l'attachement parent-enfant, posture professionnelle, outils de communication professionnels (Calgary Cambridge, OPQRSTUIV et ISBAR), analyse de la pratique.
- Soins techniques de base : tour de lit, gestion du matériel stérile, calcul médical, signes vitaux, posture sage-femme, injection IM, injection s/c, prise de sang, pose de voie veineuse périphérique, ponction capillaire chez l'adulte et le nouveau-né, prise de sang nouveau-né, pose de sonde urinaire, retrait des fils et agrafes, test pré-transfusionnel, REA adulte (brevet BLS-AED).
- Soins et surveillance de la mère et de l'enfant durant la grossesse, l'accouchement et le post-partum physiologique : atelier examen clinique obstétrical abdominal, Atelier examen vaginal et du bassin, accompagnement et surveillance durant le travail, ateliers accouchement dans diverses positions, atelier examen clinique et soins du nouveau-né, atelier soins pré et post opératoires césarienne.

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- ☒ Ateliers cliniques et réflexifs (ateliers pratiques)
- ☒ Cours magistraux en présentiel et online
- ☒ Travail personnel
- ☒ Séminaires
- ☒ Atelier corporel
- ☒ Pratiques simulées
- ☒ Autres : mentorat, ateliers pratiques libres

Exigences de fréquentation :

Toute absence doit être compensée par l'étudiant.e sans l'assistance des enseignant.e.s.

Les étudiant.e.s sont responsables de compenser leurs absences par du travail personnel, sur tout le module.

Les enseignant.e.s ne sont pas tenu.e.s d'accompagner les étudiant.e.s en cas de question lors de l'absence.

Art. 28 Exigences de fréquentation (Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS, du 29 juin 2021) :

1) La participation aux enseignements et à toute autre activité prévue par le descriptif de module, y compris aux évaluations, est obligatoire, sous réserve d'équivalences ou de dispenses obtenues conformément à l'art. 12 du règlement.

2) D'autres exigences peuvent également être précisées dans le descriptif de module.

Art. 29 Absences (art. 80 RO) (Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS, du 29 juin 2021) :

1) Les absences à partir du 3^{ème} jour consécutif pour des raisons médicales doivent être justifiées par un certificat médical, transmis au secrétariat de la filière ou par courriel audit secrétariat, au plus tard le 3^{ème} jour d'absence, les circonstances personnelles majeures étant réservées. Un certificat médical ne peut couvrir qu'une période maximale de 30 jours consécutifs.

2) Les absences pour d'autres motifs doivent être excusées, justificatifs à l'appui et/ou par une demande d'absence, auprès du secrétariat de la filière ou par courriel audit secrétariat, dès que possible mais au plus tard le 3^{ème} jour d'absence. Sont notamment considérés comme motifs valables : la grossesse, le congé maternité ou paternité, l'accident, le décès d'un parent au 1^{er} ou 2^{ème} degré, ainsi que le service militaire ou civil et la protection civile.

3) Une absence injustifiée, un cumul d'absences injustifiées ou un défaut de ponctualité est passible de sanctions disciplinaires au sens de l'art. 34 du règlement.

5. Modalités d'évaluation et de validation

Prérequis pour se présenter à l'examen :

- Avoir réussi le test formatif de calcul médical sans calculatrice. 100% de réussite est requis.
- présentation d'analyse réflexive d'un soin effectué durant la formation pratique : Acquis, non Acquis.

Si l'étudiant.e n'a pas obtenu les prérequis cités, elle-il ne peut pas se présenter aux examens du module.

L'évaluation du module repose sur :

- Un Examen pratique sur l'ensemble du contenu du module.
- Période : semaine 6 ou 7

La note finale mentionnée dans AGE doit être égale ou supérieure à E pour valider le module et ses ECTS correspondants.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

☒ Remédiation possible en cas de note Fx au module

☐ Pas de remédiation

- Modalités : Examen pratique. Sur les lacunes identifiées.
- Période : semaine 29

La remédiation permet à l'étudiant.e d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

Selon l'article 37, alinéa 1 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (juin 2021), les exigences et les conditions de réussite font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant.e et par la ou le responsable de module voire par le responsable de filière.

La répétition permet à l'étudiant.e d'obtenir les notations de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce dernier cas, l'échec au module est définitif et entraîne l'exclusion de la filière et l'exmatriculation.

Selon l'article 37, alinéa 3 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (juin 2021) « Sur demande écrite dûment motivée de l'étudiant.e, déposée au secrétariat de filière au minimum 30 jours avant la date de la répétition prévue, un report du délai de répétition du module peut être accordé par la ou le responsable de filière. Un report ne peut être demandé qu'une seule fois pour un module répété

- Période : semaine 36

7. Bibliographie principale

Voir syllabus

8. Responsable de module

Responsable : Corine-Yara Montandon

Enseignant.e.s : voir *syllabus*

Descriptif validé le 25 août 2025 par

Silvia Ammann-Fiechter
Responsable de la filière